

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif au renouvellement d'une canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm en fonte ductile, rue Jean Foucaud à Vaulx en Velin.

Cette rénovation permettrait de sécuriser la distribution d'eau potable dans le secteur et de supprimer les branchements en plomb le long de son trajet.

Le montant global des travaux s'élève à 970 000 F TTC :

- montant total HT	804 311 F
- TVA 20,60 %	165 689 F

- montant total TTC	970 000 F

Cette opération comprendrait la pose de :

- 745 mètres de canalisation en fonte ductile de diamètre 100 mm,
- 12 robinets-vannes de diamètre 100 mm.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 29 novembre 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 970 000 F TTC sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe des eaux - budget primitif - exercice 2000 - fonction 111 - compte 123 511 - opération 0137 001 029.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,